



COVID19 - gouvernance à distance et calendrier HCERES

Chère collègue, cher collègue,

Madame, monsieur

A mesure de la progression de l'épidémie, je pense avant tout à nos collègues et étudiants touchés par la maladie ainsi qu'à celles et à ceux qui connaissent des parents, ami(e)s et proches dans une situation de grande difficulté.

En cette période si intense pour nous toutes et tous, je suis conscient des complications que vous pouvez rencontrer pour conjuguer le quotidien, le travail à la maison et le maintien des interactions sociales au sein de votre cercle familial. Je veux vous dire combien l'important est de préserver votre santé et la qualité des relations humaines.

Comme vous le savez, la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 sur l'état d'urgence prolonge les mandats des équipes présidentielles et des conseils centraux jusqu'au 1^{er} janvier 2021 maximum. Elle a été complétée par une ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 relative au fonctionnement à distance des assemblées élues au titre du plan de continuité de l'activité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. En l'état actuel du droit et de la situation sanitaire, cette gouvernance « à distance » pourra s'appliquer jusqu'au 24 mai voire jusqu'au 24 juin 2020.

Afin de poursuivre la vie démocratique de notre établissement, je vais très prochainement réunir à distance le Conseil d'Administration de notre université. Il devra se prononcer sur la possibilité de réunir de manière dématérialisée l'ensemble des assemblées élues à l'échelle de l'établissement (CFVU, CR, CAC, CTE et CHSCT) pour prendre des décisions à caractère d'urgence en lien avec la crise sanitaire. Conformément au droit applicable, la tenue de ces réunions à distance devra privilégier le recours à l'écrit tout en préservant le respect de la collégialité. Ces dispositions permettront de garantir le bon fonctionnement de l'établissement et d'entretenir les temps d'échanges pour la préparation des prochaines grandes échéances.

Aussi, je tiens à vous faire savoir que le HCERES a établi un nouveau calendrier d'évaluation des universités de la vague B auquel notre établissement appartient (courrier du 27 mars 2020, en pièce jointe). L'évaluation concerne l'établissement, la formation, les entités de recherche (y compris les fédérations), les écoles doctorales et le collège des écoles doctorales.

Le processus d'évaluation reste inchangé. La date limite de dépôt des dossiers d'autoévaluation en formation comme en recherche s'étend, en revanche, dorénavant du 11 septembre 2020 au 6 novembre 2020, délai de rigueur.

Pour la formation, la période évaluée concerne toujours l'année universitaire 2018/2019. En conséquence du report du dépôt des dossiers, je vous propose de bien vouloir suivre le nouveau calendrier interne suivant pour l'autoévaluation des formations :

-Date limite d'envoi des fiches de 1^{er} cycle et de 2^e cycle, par les assesseurs à la pédagogie des composantes, au Pôle Formation et réussite étudiante: 15 juillet 2020

Pour la recherche, les périodes évaluées restent également analogues, c'est-à-dire pour l'autoévaluation du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2020 et pour le projet et la stratégie à 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2022. En conséquence du report du dépôt des dossiers, je vous propose de bien vouloir suivre le nouveau calendrier interne suivant pour l'autoévaluation et le projet des unités :

-Date limite d'envoi des dossiers provisoires d'autoévaluation par les directeurs des unités de recherche, des écoles doctorales et du collège des écoles doctorales, à la Direction de la Recherche et de l'Innovation : 15 juillet 2020,

-Date limite d'envoi des dossiers définitifs d'autoévaluation, par les directeurs des unités de recherche, des écoles doctorales et du collège des écoles doctorales, à la Direction de la Recherche et de l'Innovation : 30 septembre 2020 (avec une possibilité de modifications mineures tant que le dossier n'est pas déposé jusqu'au 15 octobre 2020).

Je vous rappelle que [l'espace dédié à la crise](#) sur le site Web de l'établissement est régulièrement mis à jour et contient de nombreuses informations utiles pour les étudiants et les personnels de l'université.

Dans cette période si difficile où les jours sont des semaines, où la conciliation entre vie professionnelle, vie privée et vie « numérique » est si complexe, je souhaite que vous fassiez de votre santé et celle de vos proches votre priorité.

Très sincèrement,

Yves Jean

Président de l'université de Poitiers